



**Concours de recrutement du second degré**

**Rapport de jury**

---

**CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS  
D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE (CAPEPS)**

**CONCOURS D'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE REMUNÉRATION (CAER)**

**SESSION 2016**

**Rapport présenté par :**

**Michèle JEANNE-ROSE  
Inspectrice Générale de l'Éducation Nationale**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

# SOMMAIRE

Introduction	
1. Les candidats.....	4
2. L'épreuve écrite d'admissibilité.....	5
2.1 Rappel du texte	
2.2 Le programme	
2.3 Le sujet de la session 2016	
2.4 Les termes clefs	
2.5 Modélisation de l'analyse du sujet	
2.6 Niveaux de traitement du sujet	
2.7 Typologie des copies	
2.8 Recommandations	
3. Résultats de l'admissibilité.....	10
4. L'épreuve orale d'admission .....	11
4.1 Rappel de l'épreuve	
4.2 Le programme	
4.3 Répartition des activités dans les dossiers	
4.4 Le déroulement de l'épreuve	
4.4.1 La question	
4.4.2 L'entretien	
4.4.3 Les champs d'interrogation	
4.5 L'évaluation des prestations des candidats	
4.5.1 Les prestations : les meilleures	
4.5.2 Les prestations : les moins satisfaisantes	
4.6 Conseils de préparation	
4.7. Résultats de l'épreuve d'admission	
5. Résultats du concours.....	17
6. programme de la session 2017.....	17

## **Introduction**

Le concours interne de recrutement de professeur d'éducation physique et sportive et le concours pour l'accès à l'échelle de rémunération s'adressent à des enseignants disposant déjà d'une expérience professionnelle. La conception des épreuves et les sujets proposés permettent aux candidats de valoriser leurs acquis professionnels. L'analyse réflexive est au cœur de ce concours, sa préparation repose en grande partie sur la capacité à s'appuyer sur son expérience singulière pour la dépasser, à la questionner pour faire des liens et construire du sens entre pratique et théorie, à s'interroger sur les élèves, sur sa discipline et sur le système éducatif.

La session 2016 s'est déroulée dans les locaux du CREPS de Vichy, tant pour la correction de l'épreuve écrite, que pour l'admission. Le directeur remercie madame la directrice et toute son équipe pour leur disponibilité et la qualité de leur accueil.

Le jury souhaite apporter tout au long de ce rapport des informations sur le déroulement de la session 2016. Le lecteur trouvera à la fin de ce rapport, le programme des épreuves de la session 2017

## 1. Les candidats

	2013		2014		2015		2016	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
<b>Inscrits</b>	<b>1492</b>	<b>781</b>	<b>1344</b>	<b>833</b>	<b>1193</b>	<b>727</b>	<b>1211</b>	<b>682</b>
<b>Composants</b>	<b>902</b>	<b>590</b>	<b>833</b>	<b>616</b>	<b>740</b>	<b>546</b>	<b>743</b>	<b>513</b>
<b>%présents</b>	<b>60%</b>	<b>76%</b>	<b>62%</b>	<b>74%</b>	<b>62%</b>	<b>75%</b>	<b>61%</b>	<b>75%</b>
<b>Postes au concours</b>	<b>65</b>	<b>70</b>	<b>55</b>	<b>35</b>	<b>65</b>	<b>80</b>	<b>66</b>	<b>96</b>

Le pourcentage de présents reste identique depuis trois ans : autour de 75% pour le CAER et de 61% pour le concours du public.

Comme pour les sessions précédentes, on retrouve particulièrement quatre origines professionnelles :

- Contractuels, maîtres contractuels de l'enseignement privé
- Assistants d'éducation
- Professeurs des écoles
- Contractuels de la fonction publique territoriale

Tous les candidats ne sont pas en situation permanente d'enseignement de l'EPS dans le second degré, voire en situation d'enseignement, mais ils ont en commun de travailler avec des publics d'âge scolaire.

## 2. L'épreuve écrite d'admissibilité

### 2.1 Rappel du texte

- Épreuve écrite d'admissibilité :

L'épreuve écrite d'admissibilité est une composition relative à l'enseignement de l'éducation physique et sportive, en relation avec l'expérience professionnelle acquise par le candidat dans la discipline.

Cette composition peut être une dissertation ou un commentaire de document écrit. Durée : 4 heures.  
Coefficient 1

L'épreuve fait appel aux connaissances du candidat sur les activités physiques, sportives ou artistiques, la didactique de l'éducation physique et sportive, son programme d'enseignement, son organisation, sa mise en œuvre et son évaluation dans le second degré. L'épreuve prend appui sur un programme renouvelé pour partie régulièrement, portant sur l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans le second degré et publié sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale

### 2.2 Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :

- - Les composantes du métier de professeur d'EPS ;
- - La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;
- - L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ; - L'évaluation des acquis des élèves au regard des compétences énoncées dans les programmes ;
- - Les examens en EPS dans le second degré.

Coefficient 1

### 2.3 Le sujet :

Le sujet doit permettre à tous les candidats de témoigner d'une réflexion sur le métier de professeur construite dans la pratique et étayée par des connaissances institutionnelles et scientifiques. La maîtrise des connaissances institutionnelles constitue une des exigences de ce concours interne.

#### 2.3.1 Le sujet de la session 2016

Le sujet

« Le travail enseignant est tout, sauf un travail solitaire ». Florence Robine ,2013  
Montrez l'intérêt du travail en équipe pédagogique, et les formes qu'il peut prendre pour permettre à tous les élèves de réussir en EPS, et bien au-delà.

Ce sujet renvoie à un des thèmes du programme : les composantes du métier d'enseignant. Le concours interne s'adressant à des personnes possédant une expérience professionnelle, il semble intéressant de donner aux candidats la possibilité de revenir, à partir de cette citation, sur un des aspects de l'exercice de leur métier.

L'extrait servant de support était paru sur le site « EDUSCOL » du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il faisait suite à la publication du référentiel des métiers de l'enseignement et de l'éducation, paru le premier juillet deux mille treize.

Mais ce thème du travail collectif, constitue un élément fort de la profession d'enseignant d'éducation physique et sportive, discipline dans laquelle il existe une tradition du travail en équipe, liée aux contraintes particulières de cet enseignement.

#### 2.3.2 Caractéristiques du sujet

C'est un sujet sur le « travail », qui interroge sur ce que l'on fait concrètement dans son métier et renvoie à des actes professionnels ; un sujet dans lequel on doit questionner les finalités, le sens de « routines » professionnelles : « le travail en équipe quel intérêt? », mais aussi les formes et les objets sur lesquels porte ce travail: concertation, conception de projet, élaboration d'outils, l'évaluation..., rédaction du projet d'association sportive, les possibilités de construire, de débattre,

de coopérer entre professeurs de la discipline, mais aussi de travailler avec d'autres enseignants, ou personnels d'éducation sont nombreuses. Mais quel en est l'intérêt, si ce n'est de répondre à la demande de l'institution.

Les questions soulevées par ce sujet :

Ce sujet conduisait à expliciter les effets que l'on pouvait retirer de ce travail « à plusieurs » : des profits pour les élèves : lesquels, jusqu'où ?

Il s'agissait aussi de montrer comment un travail collectif pouvait avoir des conséquences sur l'action individuelle de l'enseignant.

Si le travail enseignant est tout sauf solitaire, qu'apporte-t-il de plus ? est-il une valeur ajoutée pour la réussite des élèves ? ou un frein à la liberté de l'enseignant

Un sujet qui pouvait aussi aborder les limites du travail en équipe et pouvait questionner sur des conditions de son efficacité : sur quels objets, sous quelles formes ?

## **2.4 Les termes clefs du sujet, leur possible mise en relation.**

### **2.4.1 « Les formes du travail en équipe pédagogique » :**

Ces termes relevant du registre professionnel, renvoient à quatre dimensions.

Le travail collectif peut s'amorcer avec **un pair** et/ou se développer avec **l'ensemble de l'équipe disciplinaire**.

Des décisions collectives peuvent également être retenues au plan de **l'équipe pédagogique** : les enseignants de la classe, ou d'un niveau de classe ou d'une instance de l'établissement.

Enfin, dès lors que les décisions retenues relèvent **des compétences du socle commun**, dont l'acquisition implique tous les enseignants, nous nous situons tout à la fois au niveau établissement, académique et national

### **2.4.2 « Montrez l'intérêt du travail en équipe pédagogique »**

Il s'agit de questionner des liens entre travail collectif et réussite des élèves. **L'intérêt peut se situer à titre individuel**, un enseignant peut se former, faire évoluer ses conceptions, bénéficier des compétences d'un pair.

L'intérêt est également à rechercher du côté des élèves. En quoi des décisions arrêtées collectivement peuvent permettre la réussite de tous en EPS et au-delà ? En insistant collectivement sur des mises en œuvre, il est possible d'espérer un bénéfice plus important en termes d'apprentissages auprès des élèves mais aussi en termes d'équité et de cohérence de leur parcours.

Enfin, l'intérêt peut relever des valeurs à transmettre aux élèves et à partager au sein du système éducatif, telles que le respect de l'autre, l'altérité, l'éthique

### **2.4.3 « Pour permettre à tous les élèves de réussir en EPS, et bien au-delà »**

Ces termes plutôt du registre institutionnel nous invitent à identifier ce qui atteste de la réussite de tous les élèves en EPS et au-delà. Nous pouvons distinguer quatre niveaux d'acquisitions faites en EPS permettant de dépasser le vocable de réussite pour le caractériser.

La réussite de tous les élèves renvoie à l'acquisition de compétences motrices, mais aussi, dans l'esprit des programmes en vigueur au moment du concours, à l'acquisitions de compétences méthodologiques et sociales qui participent de la formation des élèves en éducation physique et sportive, mais aussi plus globalement à la formation de la personne. Dans une vision plus large, la réussite peut être scolaire, attestée par l'obtention de diplômes, enfin, la notion plus large de réussite éducative peut aussi être avancée.

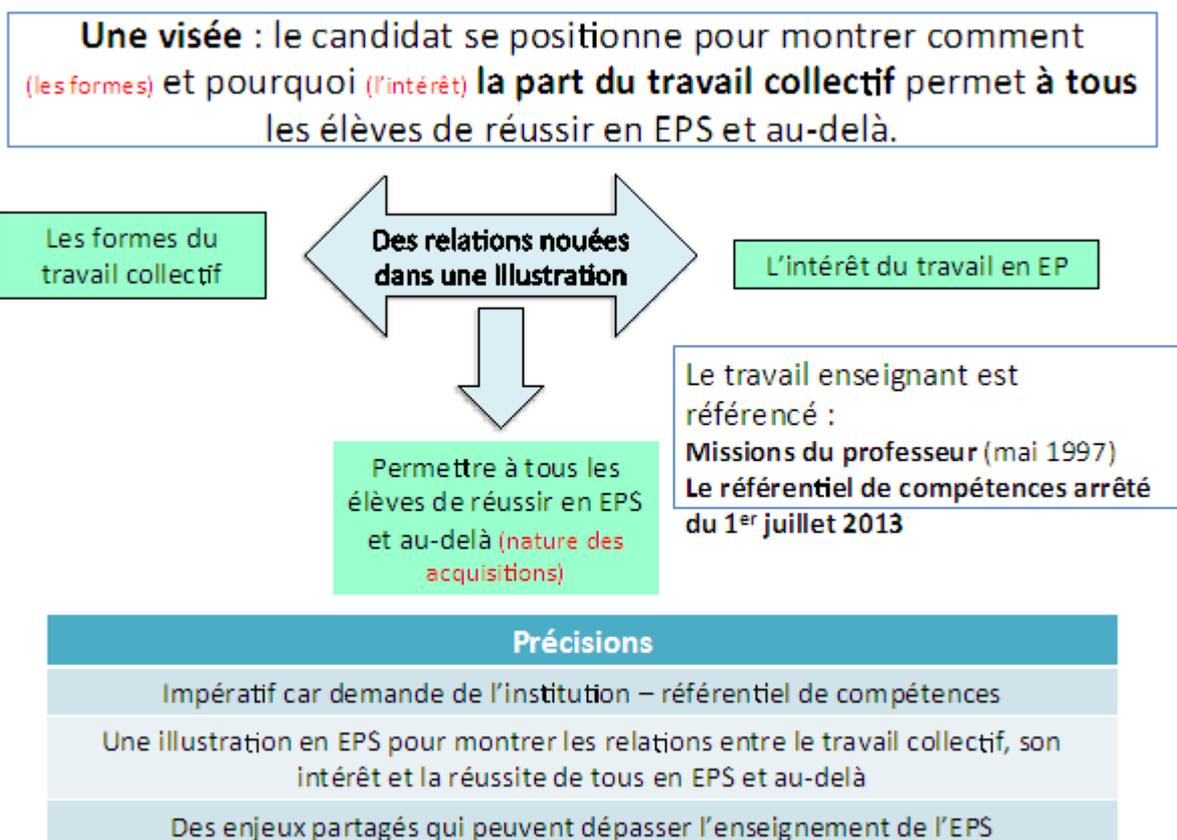
Le candidat, devra montrer où se situe la dimension généralisable de la réussite de tous les élèves à des fins de dépassement du contexte d'apprentissage qu'est l'EPS. « ...réussir en EPS et bien au-delà ».

### **2.4.4 « Les formes du travail collectif pour permettre la réussite de tous en EPS et bien au-delà »**

Le sujet n'amène pas forcément le candidat à développer de longues illustrations en EPS pour donner à voir une mise en œuvre. En revanche, il induit nécessairement que le candidat présente une forme de travail collectif, montre de façon concrète quel en est l'objet, son intérêt, et présente les conditions qui doivent permettre une meilleure réussite des élèves : décisions d'évaluation, organisation pédagogique du parcours des élèves, projet EPS...

A un niveau plus large, dans une équipe de classe, ou de niveau, ou de l'établissement, l'enseignant d'EPS saisit une part de ce qui est décidé collectivement, l'importe dans sa discipline et assume individuellement la mise en œuvre du « partagé » (choix d'un référentiel, d'une compétence, d'un axe éducatif). Ce registre de connaissances s'appuie sur tout le cadre institutionnel qui organise la discipline., mais aussi celui structurant un établissement. On évalue la faisabilité, la pertinence et la cohérence des illustrations.

## 2.5. Modélisation de l'analyse du sujet



## 2.6 Niveaux de traitement du sujet

Le jury a été attentif au niveau de compréhension et d'analyse du sujet, aux connaissances pratiques, théoriques, institutionnelles mises au service de cette réflexion, et étayant les illustrations, ainsi qu'à leur pertinence au regard du propos. La nature du discours, de l'allusif à l'explicite, du descriptif à l'argumenté a aussi permis de mieux hiérarchiser les copies

Le jury a repéré cinq niveaux d'analyse du sujet.

**N1** : les termes ne sont pas tous traités ou sont abordés isolément. La copie valorise un aspect du sujet : la forme du travail en équipe pédagogique ou l'intérêt du travail en équipe, voire, la réussite des élèves, sans que des liens apparaissent entre les termes du sujet.

**N2** : Les termes sont abordés de façon plus équilibrée mais leurs relations restent souvent suggérées. La réussite de tous demeure une idée évoquée ou implicite. Le discours est trop général pour permettre de comprendre les effets du travail en équipe pédagogique sur la réussite de tous en EPS et au-delà.

**N3** : Les relations entre les termes sont abordées de manière explicite dans une ou des illustrations qui peuvent rester générales. Celles-ci sont plus ou moins étayées sur le plan des effets sur la réussite de tous.

Les illustrations portent préférentiellement sur un aspect : travail au sein de l'équipe d'EPS, mais peuvent aussi ne pas faire référence à la discipline en se limitant aux aspects communs à tout travail collectif enseignant.

N4 : L'intérêt et le choix des formes de travail sont justifiés, au service d'acquisitions identifiées et de la réussite de tous. Les propositions illustrent les formes de travail, leur objet, leur intérêt dans la réussite de tous.

Le travail en équipe est appréhendé au sein de l'équipe disciplinaire, mais aussi en équipe de classe, voire au niveau de l'établissement, les exemples sont variés et servent le propos.

N5 : La réflexion est replacée dans le cadre de l'école, ses enjeux et/ou ceux de la société. L'enseignant fait des choix dans ce que le collectif a retenu. La tension entre le travail collectif, et la liberté individuelle est abordée. La responsabilité individuelle émerge dans un cadre commun et partagé. Le candidat aborde le traitement de la réussite pour et « au-delà de l'EPS » à partir d'exemples choisis avec pertinence.

La référence à l'exercice de la responsabilité individuelle par rapport aux choix collectifs arrêtés apparaît nettement

## **2.7 Typologies des copies**

### **2.7.1 Caractéristiques des meilleures copies**

Analyse et compréhension du sujet

Dans les meilleures copies, les candidats développent et justifient des liens entre le travail en équipe pédagogique, la réussite des élèves et l'intérêt pour l'enseignant. La mise en relation des trois pôles du sujet est effective tout au long du devoir, les trois termes clefs sont définis et envisagés sous différentes dimensions, par exemple, les formes de travail sont traitées en éducation physique et sportive, en équipe pluri disciplinaire, et au niveau de l'établissement.

Le candidat montre qu'il sait faire des choix, adopte un discours nuancé, met les termes en tension, évoque les obstacles, les difficultés.

Les arguments présentés s'appuient sur des références institutionnelles et professionnelles actualisées

Au niveau de la forme, le développement du devoir est conforme au plan annoncé, les différentes parties du devoir sont équilibrées.

Connaissances mises au service du propos.

Les connaissances sont choisies, servent le propos et témoignent d'une appropriation des textes, d'une maîtrise de sa discipline et d'une analyse réflexive.

Les illustrations servent une mise en tension des trois notions abordées par le sujet, couvrent plusieurs niveaux et sont variées.

### **2.7.2 Les copies les plus faibles présentent plusieurs des caractéristiques suivantes.**

- Analyse et compréhension du sujet

On note une absence de lien entre les trois termes du sujet, ou encore des liens réducteurs ou implicites « le travail en équipe permet de mieux gérer la diversité des élèves » Il manque ici quelques étapes dans la démonstration ! Le candidat présente un catalogue de formes de travail en équipe, sans lien avec les termes clefs du sujet. Il se « perd dans les détails », sans parvenir à exprimer une pensée claire.

Le travail en équipe n'est envisagé que sous l'angle organisationnel. « On se répartit les installations »

Quelques candidats ne traitent pas le sujet posé : le travail d'équipe pédagogique a été par exemple, transformé en devoir sur la relation pédagogique. Des parties entières peuvent être « hors sujet ».

-Connaissances mises au service du propos.

Ces devoirs sont des propos généraux sur l'éducation, sans jamais entrer dans « le cœur de l'EPS ». Les connaissances sont absentes, ou erronées, l'expérience professionnelle est prépondérante, peu analysée. Certaines connaissances institutionnelles erronées réduisent la crédibilité du propos.

Au niveau de la forme, on constate un décalage entre ce qui est annoncé et ce qui est démontré.

Enfin, certains propos questionnent sur la posture du candidat, en décalage avec certaines valeurs et objectifs éducatifs.

## **2.8 Recommandations aux candidats :**

Un concours interne valorise l'expérience professionnelle : le jury invite les candidats à procéder de façon régulière, à des temps d'analyse de leur pratique professionnelle en la questionnant et en l'analysant au regard des thèmes au programme du concours.

Le jury n'attend pas un étalage de connaissances décontextualisées, mais un discours structuré dans lequel les connaissances servent les partis pris du candidat.

Il est important de passer par un travail régulier d'écriture tout au long de la préparation, d'écrire sur sa pratique professionnelle, sur la mise en œuvre des textes, et d'écrire en temps contraint dans les conditions de l'épreuve. L'expérience professionnelle est une base de départ pour la réflexion, elle ne constitue pas la réflexion ; Des connaissances théoriques doivent éclairer cette pratique : les candidats sont invités à se documenter, à saisir le sens des textes, à comprendre les valeurs qui les portent.

Pour préparer l'épreuve, le jury recommande aux candidats d'accorder du temps à la lecture et à la compréhension de sujets, et de se donner des cadres pour les appréhender. La mise en relation des termes constituant une étape importante, les candidats doivent travailler cet aspect de méthode, autant que l'acquisition de connaissances.

**Enfin, l'orthographe la lisibilité de la copie ne doivent pas être négligées.**

### 3. Résultats de l'épreuve d'admissibilité

#### Notes obtenues

	NOTE LA PLUS BASSE	SEUIL D'ADMISSIBILITÉ	NOTE LA PLUS HAUTE
CAPEPS Interne	03	10.50	19.75
CAER	03	08.25	18.50

#### Moyenne de l'épreuve

	PUBLIC	PRIVÉ
Moyenne des admissibles	13.60	10.69
Moyenne de l'épreuve	08.61	08.33
Moyenne des non Admissibles	07.18	06.24

#### Nombre d'admissibles

Concours	Inscrits	Composants	Admissibles	%
Public (66 postes)	1211	743	165	22%
Privé (96 postes)	682	513	231	45%

## **4. Epreuve orale d'admission**

### **4.1 Rappel de l'épreuve**

L'épreuve s'intitule « analyse d'une situation d'enseignement ».

Cette épreuve comporte un exposé suivi d'un entretien ; elle porte sur une expérience d'organisation de l'enseignement de l'éducation physique et sportive dans l'enseignement du second degré. L'épreuve prend appui sur un dossier réalisé par le candidat. Le jury choisit d'interroger le candidat sur l'un ou sur plusieurs des éléments du dossier.

Durée de préparation : 2 h

Durée de l'épreuve : 1h15 max (exposé 30 minutes ; entretien 45 minutes maximum) coefficient 2.

Le dossier porte sur une expérience d'organisation de l'éducation physique et sportive dans un collège ou un lycée et comporte, en outre deux séquences d'enseignement réalisées ou observées dans une ou plusieurs classes du niveau d'enseignement choisi par le candidat et fondées sur deux activités physiques sportives et artistiques distinctes choisies dans deux compétences propres à l'EPS, différentes parmi les cinq compétences propres CP1 à CP5 identifiées par les programmes disciplinaires.

### **4.2 Programme de l'épreuve orale d'admission**

Liste des activités physiques, sportives et artistiques pouvant servir de support aux deux séquences d'enseignement session 2016 :

CP1 : course de demi-fond, relais vitesse, natation de vitesse

CP2 : escalade, course d'orientation.

CP3 : chorégraphie collective, acrosport

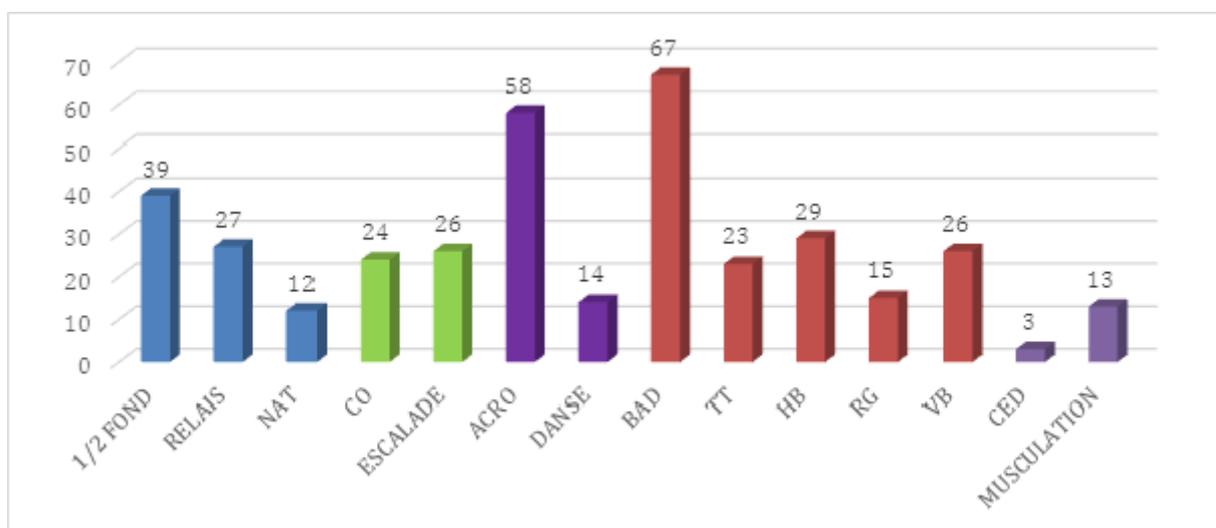
CP4 : badminton, tennis de table, volley, handball, rugby

CP5 : musculation, course en durée.

La constitution de cette liste tient compte de la diversité des programmations des APSA au regard de conditions d'exercice très contrastées des candidats.

On note que toutes les APSA proposées ont été présentées dans les dossiers, et particulièrement, le badminton, l'acrosport et le demi-fond. Le jury a veillé à interroger sur l'ensemble des activités.

### 4.3 Répartition des activités présentes dans les dossiers



### 4.4 le déroulement de l'épreuve

#### 4.4.1 Question posée à partir d'un extrait du dossier

Le jury lit avec attention le dossier préparé par le candidat, dans lequel il rapporte une expérience pédagogique vécue ou observée, avec une classe de son choix. « Le jury choisit d'interroger sur l'un ou plusieurs éléments du dossier ».

Le jury d'extrait une question permettant au candidat de montrer comment il a traité un des points du programme avec des élèves clairement identifiés, dans un contexte précis. La question posée vise à faire apparaître ce que le professeur conçoit et met en œuvre pour que tous les élèves de la classe proposée, apprennent en EPS et accèdent par l'EPS à des compétences plus transversales.

La question posée est identique pour tous les candidats :

**Dans votre dossier, vous mentionnez à la page « ..... ». Prenez appui sur cet élément pour proposer et justifier des situations d'apprentissage en EPS (deux au minimum, trois au maximum) la classe de... , lors de la ....° séance d'enseignement du cycle de.....**

Le candidat dispose de deux heures pour préparer sa réponse à la question posée.

#### 4.4.2 L'entretien faisant suite à l'exposé

« L'entretien a pour base la situation choisie : il porte sur les aspects techniques et didactiques de l'activité choisie et est étendu à d'autres aspects de l'expérience professionnelle du candidat »

A l'issue de sa présentation, l'entretien de quarante-cinq minutes permet d'aborder l'intervention devant les élèves, le face à face pédagogique : « concevoir, intervenir pour faire apprendre » cette partie permet d'aborder les apprentissages et leur temporalité, les mises en activité des élèves, les approches pédagogiques, la différenciation, l'évaluation des acquis, la sécurité.

Puis le questionnement est élargi à des « questions vives » qui traversent l'école, la perception des enjeux. On évalue la capacité du candidat à réfléchir et à se situer dans le système éducatif. En prenant appui sur l'exposé du candidat ou sur un élément mentionné dans son dossier, l'échange porte sur les valeurs républicaines, leur transmission dans les cours d'EPS, la responsabilité. On apprécie la prise de recul, et on situe la maîtrise de connaissances règlementaires.

#### **4.4.3 Les champs d'interrogation**

Premier champ de questionnement : « Le face à face pédagogique avec les élèves : « concevoir et intervenir pour faire apprendre ».

Ce champ est défini au regard des compétences communes à tous les professeurs et au personnel d'éducation :

- Maitriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assumer un mode de fonctionnement du groupe, favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Evaluer les progrès des élèves.
- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

Le second champ de questionnement concerne les questions vives, la perception des enjeux par le candidat qui doit « témoigner d'une réflexion sur le système éducatif » Ce champ est défini au regard des compétences communes à tous les professeurs et au personnel d'éducation et particulièrement, faire partager les valeurs de la république, inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école, accompagner les élèves dans leur parcours de formation, agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques.

La situation initiale : plusieurs expressions sont extraites du dossier présenté par le candidat. Elles renvoient à des questions d'actualité sur la discipline, l'école, le système.

Lors de cette seconde partie de l'entretien d'une durée d'environ quinze minutes, on attend du candidat de la réflexion, de l'explicitation, voire des mises en perspectives : « Qu'est-ce que cela signifie pour vous, pour quoi en parle-t-on ? quels en sont les enjeux ? »

On attend aussi qu'il fasse preuve de lucidité et de bon sens lorsqu'on lui soumet un cas concret.

#### **4.5 L'évaluation des prestations des candidats**

Parmi les différents outils utilisés, le référentiel de compétences professionnelles sert de filtre permettant d'analyser le discours du candidat tant dans l'exposé que durant l'entretien. Le niveau de discours, allusif, illustratif, argumentatif permet d'affiner le positionnement du candidat.

Pour un concours de recrutement de professeurs d'EPS, cadre A de la fonction publique, concepteur de son enseignement, le jury attend que les candidats illustrent à travers deux ou trois situations d'apprentissage, leur capacité à « enseigner en prenant en compte quelques grandes caractéristiques des élèves de la classe qu'ils ont choisie pour traiter la question posée. Ceci constitue l'exigible de ce concours de recrutement.

Les dossiers présentés étaient en général de bonne qualité faciles à lire et suffisamment étoffés pour permettre la formulation d'un sujet adapté au contexte présenté ; Le jury a apprécié que les situations de mise en danger caractérisée et confirmée aient été rares, cependant l'enseignement de la sécurité, assorti de contenus à enseigner constitue un point faible des prestations.

#### **4.5.1 Les prestations les moins satisfaisantes :**

L'articulation contexte, problématique, choix des situations.

Certains candidats ne prennent pas en compte la question et occultent un contexte, qu'ils ont cependant décrit dans leur dossier. Le thème de la question n'étant jamais mentionné, ni traité, ils proposent des situations « pré formatées », qui restent très formelles.

A l'opposé, d'autres candidats évoquent trop longuement, les termes du sujet et le contexte, mais passent très rapidement sur les propositions de situations trop souvent elles aussi génériques.

Les contenus enseignés.

Comme pour les sessions précédentes, le jury a repéré des propositions qui ne relèvent que de l'animation d'un groupe, sans mise en place de conditions permettant de transformer les réponses spontanées des élèves. Des candidats passent sous silence ce qu'ils veulent que leurs élèves apprennent et rien ne permet de l'identifier. L'élève qui apprend et l'enseignant qui intervient sur les apprentissages, sont absents de ces discours. L'enseignant met en place un dispositif, mais ne dit pas l'usage qu'il en fera, comment il le fera vivre.

L'exigence de demander deux situations d'apprentissage permet d'identifier une logique de l'intervention. Les candidats les plus en difficulté proposent deux situations juxtaposées, dont ils ne parviennent pas à expliciter le lien.

L'évaluation des acquisitions

Ces candidats ont des difficultés à penser l'évaluation, en dehors de son aspect certificatif. Trois questions les mettent en difficulté : « qu'est-ce que les élèves ont appris ? comment le repérez-vous ? comment peuvent-ils savoir où ils en sont ? »

Les connaissances mobilisées.

Des candidats ont une connaissance très restrictive de la discipline dans laquelle ils souhaitent exercer. Le jury a repéré des extrêmes : une centration exclusive sur l'activité physique dans sa composante motrice, ou une centration excessive sur les problématiques éducatives, gommant le cœur de l'intervention en EPS sur les apprentissages moteurs.

Il convient aussi de rappeler que le concours permet d'enseigner dans tous les établissements du second degré et qu'il convient de connaître le sens et l'esprit des textes essentiels du collège, et des lycées y compris ceux de la voie professionnelle.

Dans la seconde partie de l'entretien, les difficultés des candidats dénotent un manque de connaissance et d'analyse du système dans lequel ils exercent, alors qu'ils utilisent au quotidien des expressions clés : être actif dans ses apprentissages, développer l'estime de soi, prendre en compte la diversité, développer l'esprit collectif, accéder à l'autonomie, toutes ces « formules » sont utilisées sans avoir réfléchi et mesuré ce qu'elles recouvrent.

#### **4.5.2 Les meilleures prestations**

Les termes du sujet sont définis, mis en relation, puis situés dans le contexte. La question posée n'est jamais perdue de vue. L'ensemble de l'exposé puis les réponses lors de l'entretien étant organisés en fonction de celle-ci.

Les propositions sont inscrites dans un ensemble plus vaste : les choix sont justifiés par rapport à la séance précédente et mis en perspective avec l'objectif du cycle.

Les propositions permettent d'identifier ce que le professeur vise comme transformations et sont ponctuées d'exemple de mise en œuvre.

Quelques caractéristiques d'élèves sont mises en évidence et sont utilisées soit dans l'exposé soit au cours de l'entretien pour expliciter les choix didactiques et pédagogiques.

Les meilleurs candidats utilisent la totalité du temps de l'exposé, mais font surtout preuve d'écoute, de non précipitation lors de l'entretien. Enfin, ils s'expriment dans un langage clair.

La seconde partie de l'entretien permet aux meilleurs candidats de témoigner d'une bonne connaissance du système éducatif, mais surtout de qualités d'analyse réflexive sur leur activité professionnelle.

Le jury note par ailleurs, un questionnement sur le métier, un jugement nuancé, une posture éthique claire.

## 4.6 Conseils de préparation

Les éléments du rapport 2015 restent d'actualité.

**Les conseils formulés dans le rapport de la session 2015 demeurent valables :** « Le candidat construit son dossier et propose par son contenu des pistes de questionnement au jury. La question n'est pas un piège, mais doit permettre au candidat de faire valoir ses connaissances, sa réflexion, ses compétences professionnelles. L'activité professionnelle constitue la base de la préparation à cette épreuve orale et nous invitons les candidats à établir de façon régulière des bilans de leurs cours et de leurs cycles, à rédiger de courtes analyses de l'activité des élèves, tout particulièrement en prenant en compte la diversité des profils dans une classe, à se questionner sur la réussite ou les échecs des élèves face aux apprentissages. Les candidats doivent apprendre à mettre en relation leur pratique d'enseignement et les apprentissages des élèves. D'autre part, quelques mises en situation devraient permettre de mieux appréhender les temps d'exposé et d'entretien. Il semble important de rappeler que le jury écoute le candidat avec neutralité et bienveillance et fait abstraction de ses propres conceptions pour saisir la logique du candidat. »

**Le jury conseille aux candidats qui ne sont pas directement en situation d'enseignement dans le second degré** d'assister à des cours d'EPS à différents moments de l'année et à différentes périodes d'un cycle d'enseignement. L'activité des élèves, les interactions entre pairs, les consignes données par le professeur, les contenus enseignés, l'identification des acquis, mais aussi les difficultés des élèves, constituent des thèmes d'observation permettant d'enrichir la réflexion des candidats.

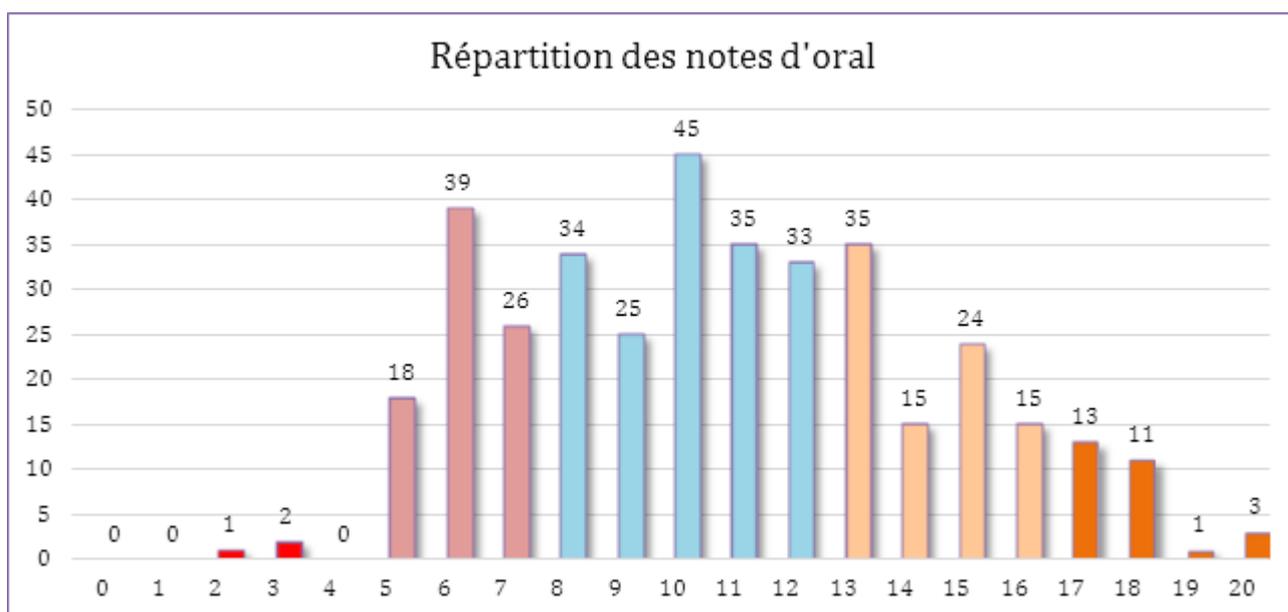
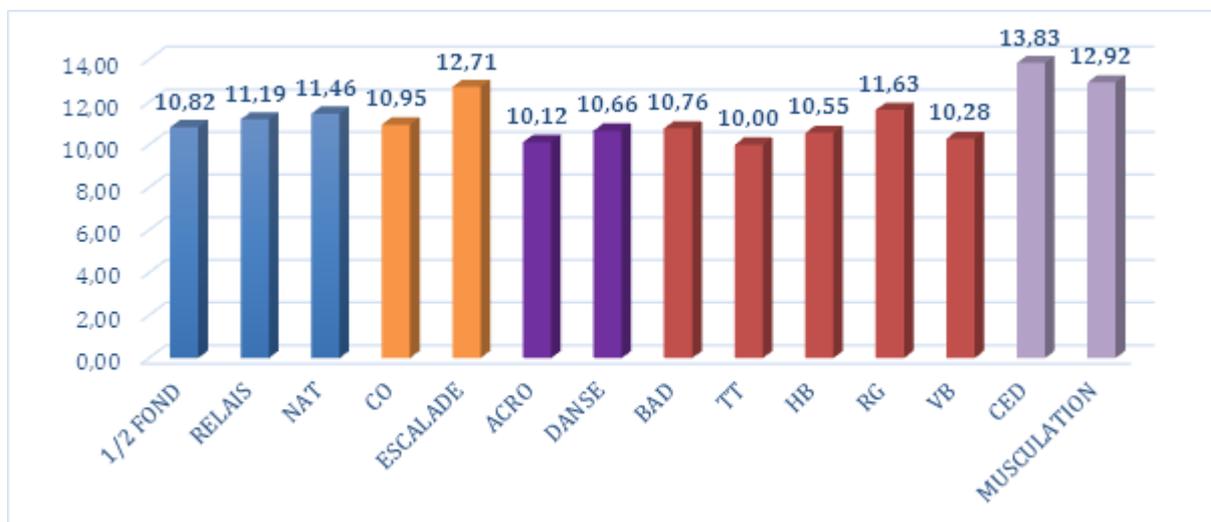
**La confection du dossier** s'inscrit dans la préparation du concours et constitue une occasion de réfléchir sur sa pratique et de la faire évoluer, si celui-ci est élaboré tout au long de l'année, plutôt qu'au dernier moment. Ceci est d'autant plus important que le sujet posé est issu du dossier et que l'entretien prend appui sur celui-ci.

La rédaction de bilans de séances structurés, de cycles en projet ou réalisés, la participation à des réunions pédagogiques sont autant de situations authentiques pouvant nourrir l'écriture du dossier, et permettre grâce à une bonne réflexion sur le contexte, de mieux appréhender l'entretien.

La préparation de l'épreuve ne se limite pas à la rédaction du dossier, mais doit inclure **l'apprentissage de méthodes** pour traiter le sujet et pour maîtriser l'entretien. Prendre l'habitude de structurer sa pensée, de la justifier, d'argumenter, de nuancer ou de confirmer un propos relève d'apprentissages, au même titre que le travail sur les programmes de la discipline ou leur analyse et celle du système éducatif.

#### 4.7 Résultats de l'épreuve d'admission

##### Moyenne par activité



Moyenne de l'épreuve d'admission au CAPEPS interne et au CAER CAPEPS	
CAPEPS INTERNE	11.40
CAER INTERNE	10.51
<b>Moyenne générale de l'épreuve d'admission</b>	
<b>10.90</b>	

## 5. Résultats du concours

RÉSULTATS DU CONCOURS		
	CAPEPS INTERNE 66 Postes	CAER 96 postes
Moyenne du premier admis	18.75	17.08
Moyenne du dernier admis	12.50	11.83

	Admissibles		Reçus	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
CAPEPS	48	118	20 (30%)	46 (70%)
CAER	57	155	30 (31%)	66 (69%)

## 6. Programme de la session 2017

- **Épreuve écrite d'admissibilité**
- Le programme de l'épreuve écrite d'admissibilité porte sur :
  - La réforme de la scolarité obligatoire ;
  - La prise en compte en EPS de la diversité des élèves ;
  - L'activité de l'enseignant et les apprentissages des élèves ;
  - Le projet pédagogique EPS ;
  - L'association sportive dans le second degré ;
  - Les examens en EPS dans le second degré ;
  
- **Épreuve orale d'admission :**
  - CA1 ou CP1 : course de haies, natation de vitesse
  - CA2 ou CP2 : escalade, course d'orientation
  - CA3 ou CP3 : danse, acrosport
  - CA4 ou CP4 : badminton, handball
  - CP5 : musculation, course en durée